

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Août 2025

Procès-Verbal N° 07-2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois d'Août à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 21/08/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, Maire de la commune
La convocation a été affichée le 22/08/2025.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 9

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique	X			
DROUIN	Claude	X			
PRUNIER-NEYRET	Julie	X			
BEREZIAT	Didier	X			
MORTREUX	Françoise	X			
RENARD	Alexandre	X			
FRERY	Maud	X			
CHANEL	Gérard	X			
BUFFERNE VINCENT	Ludivine	X			

ADMINISTRATION GENERALE

1. **APPEL DES PRÉSENTS**

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. **DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.
Mme Julie PRUNIER-NEYRET est élue secrétaire de séance par 9 voix pour.

3. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 Juin 2025**

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 25 Juin 2025.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 9 voix pour :
D'approuver le compte-rendu du Conseil municipal précédent.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4. L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SERA LE SUIVANT :

Madame la Maire propose aux membres du Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population de 2026 et création d'un emploi d'agent recenseur.

LA COMMUNE :

- Fête du village 2025

LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Action Sociale :

Communication :

Jeunesse Loisirs et Culture :

- Choix de l'animation pour l'arbre de Noël des enfants

Assainissement et Voirie :

- Elagage de la voirie communale –
- D.M-M 57 n° 2
- Stockage des poubelles au centre village

Environnement et Fleurissement :

Patrimoine, Bâtiments publiques et cimetière :

Urbanisme :

Voirie :

INFORMATIONS DIVERSES :

- Bornage au Folliet

AGENDA :

- Clect : réunion du jeudi 4 septembre 2025

Prochain Conseil municipal : **le mercredi 24 septembre 2025**

COMMUNE

5. FETE DU VILLAGE 2025

- Une attraction de cracheur de feu avec trois passages dans la soirée a été réservée pour un montant de 649 € TTC
- La sono D.M.C animation a été retenue pour l'animation de la soirée pour un coût de 790 € TTC
- Location de 2 auvents de 60 m² (6mx10m) par le biais du comité des fêtes de la commune de Chalamont au prix de 200 €. Les remorques sont à récupérer le vendredi 29 août à 18 heures dans le hangar derrière le cimetière. (anciennement Cerigrain)
- Location d'une machine à bière à la brasserie NEPO de Neuville-Sur-Saône (récupération jeudi après-midi)
- Location d'une structure Bateau Shooter Pirate et un jeu de pêche aux canards (récupération jeudi après-midi)
- À prévoir : apéritif 3 cubi de blanc en stock – point sur les assiettes et les couverts-ok, Achat à prévoir : serviettes, boissons, bonbons.

**6. DÉLIBÉRATION N° 2025/26 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 :
DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL ET CRÉATION D'UN EMPLOI
D'AGENT RECENSEUR**

La Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2026 au 15 février 2026. Il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement.

Le coordonnateur sera chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Il peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou Conseiller municipal) soit un agent de la commune.

La personne désignée sera l'interlocuteur de l'Insee durant la campagne de recensement, il participera à la mise en place de l'opération (formation à la nouvelle application à utiliser pour le recensement, découpage de la commune en districts, recrutement des agents recenseurs,...), il pilotera la collecte (encadrement des agents recenseurs, suivi de l'avancement, respects des délais et des procédures,...) et veillera à la qualité des informations collectées (vérification des questionnaires et saisie informatique des résultats). Il devra être désigné par arrêté municipal, tout comme l'ensemble des personnes qui concourent à l'opération.

Madame la maire propose au Conseil municipal, de prendre une délibération pour en fixer les modalités.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera, soit :

- d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

Le coordonnateur d'enquête recevra 30,00 € pour chaque séance de formation.

- Le coordonnateur, si c'est un élu de la commune, peut bénéficier du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L.2123-18 du CGCT.

Madame la Maire, propose de désigner la secrétaire générale de Mairie comme coordonnateur, elle a déjà participé à 4 recensements de la population en tant que coordonnateur.

Il faut procéder à la création de 1 poste **d'agent recenseur** afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier 2026 au 15 février 2026.

L'agent recenseur percevra une rémunération :

En qualité de vacataire, suivant un coût de vacation déterminé au regard d'un taux horaire basé sur le SMIC ou sur la base d'un forfait brut de (montant à définir).

La collectivité versera une indemnité pour les frais kilométrique selon le décret n° 2001-654 du 19/07/2001

Les agents recenseurs recevront 30 € pour chaque séance de formation.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe les modalités du recensement comme ci-dessus.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION AIDE SOCIALE

COMMISSION COMMUNICATION

COMMISSION JEUNESSE LOISIRS ET CULTURE

- Réunion de Conseil municipal des jeunes, le mercredi 27 août 2025 à 18 heures, pour la finalisation de la préparation des animations, lors de la fête du village. Tout est prêt.
- Choix de l'animation pour l'arbre de Noël des enfants :
Plusieurs devis sont proposés : aucun ne retient l'attention du Conseil municipal en raison des tarifs élevés.

COMMISSION ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

- Élagage de la voirie communale, le devis de l'entreprise REVERDY Laurent est retenu pour cette année pour un montant de 8 400 €. Les travaux débuteront mi-septembre.
Le budget devra être augmenté. Cette opération fera donc l'objet d'une décision modificative.

7. DÉLIBÉRATION N° 2025/27 - BUDGET M 57 : DECISION MODIFICATIVE

Vu le budget de la commune,

Vu le besoin de financement supplémentaire pour effectuer l'élagage communal 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision modificative suivante

Intitulé	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des Crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Autres matières et fournitures	6068	1 900.00 €		
Réseaux			615232	1900.00 €
Fonctionnement		1 900.00 €		1 900.00 €
	Solde	0.00 €		

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour :

~ **De valider** la décision modificative ci-dessus

ADOpte À L'UNANIMITÉ

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

COMMISSION PATRIMOINE ET BÂTIMENTS PUBLICS ET CIMETIÈRE

- Éclairage LED, les travaux sont terminés. Un très bon rendu.
- Les travaux du premier plateau sportif est terminé et ouvert au public, désormais.
Une pièce est défectueuse, elle sera changée cette semaine et une prise à la terre sera posée pour solutionner le problème d'électricité statique.
- Panneaux de signalisation : la commune va investir dans l'achat de plusieurs panneaux de signalisation : 2 participations citoyennes, 1 sens interdit sauf ayant-droit, 1 panneau tabac interdit, 1 panneau interdiction trot, vélo, roller et skate, 1 panneau pour les déjections de chiens.

COMMISSION URBANISME

- Demande de rendez-vous de citoyens avec le responsable de la commission et Madame la maire suite à deux C.U négatifs, à définir. Mardi 30 septembre à 19 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

- Bornage au Folliet : le vendredi 29 août 2025 à 15 h 30 pour les limites de la propriété de Mme MARÉCHAL avec la propriété AMBRAISSE, suite à la disparition de bornes lors de travaux pour la commune.

AGENDA

La réunion des Adjoints, le mardi 16 septembre 2025

- Fin de la séance : la séance est levée à 22h15

Prochain Conseil municipal : le **mercredi 24 septembre 2025 à 20h00**.

La secrétaire de séance
Mme Julie PRUNIER-NEYRET



La Maire de la commune de Crans
Mme Françoise MORTREUX

